

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 9 JUIN 2009

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme TENENBAUM, M. BARRON, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, Mme GINDRE, Mme METGE, Mme ROLLIN.

Membres excusés représentés : (6) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par M. BERTHIER), M. EL HASSOUNI (représenté par M. BON), M. GOUDEAU (représenté par Mme GINDRE), Mme HERVIEU (représentée par Mme METGE), Mme REVEL (représentée par Mme CAZENAVE)

Membre excusé : (1) Mme TOLLLOT

Membre absent : (1) Mme LE GRAND

Date de convocation : 2 juin 2009

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

17 JUIN 2009



Délibération n° : 38-2009

Objet : Approbation du compte de gestion du Trésorier municipal – exercice 2008

Après s'être fait présenter :

- les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- les titres définitifs des créances à recouvrer,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes,
- les bordereaux de mandats,
- le compte de gestion dressé par le trésorier municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers,
- ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir approuvé le compte administratif 2008 et s'être assuré que le Trésorier municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 janvier 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Les membres du Conseil d'Administration déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le trésorier municipal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE

10 JUIN 2009

Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

